



Groupe de travail 12/02

Groupe de travail du 15 mai 2002 sur le recrutement des spécialistes :

5 ans chez pizza Hut !

Devant les déficits chroniques d'effectifs dans certaines spécialités et l'insuffisance des vocations internes, la DG nous soumettait un projet de recrutement externe, sur titre et épreuve, de C motocyclistes, A B et C mécaniciens navals et auto, ainsi que de B et C personnels navigants et non navigants aéronautiques.

Ces personnels issus d'un concours spécial devant recevoir la même formation initiale que ceux issus du concours généraliste, et s'engageaient comme c'est le cas actuellement à rester 5 ans dans leur spécialité. L'administration voulait également mettre en place une commission de " présélection " des candidats, afin de retenir ceux possédant le meilleur profil.

Favoriser le déroulement de carrière

D'accord sur l'urgence de la situation, qui voit certaines unités ne plus pouvoir tourner fautes d'effectifs, nous ne nous sommes pas opposés au projet ; Toutefois, nous sommes intervenus pour demander que le mode de recrutement interne actuel, par voie d'enquête perdure.

D'autre part, dans le souci de favoriser le déroulement de carrière des agents en place, et d'être véritablement attractifs auprès d'éventuels candidats (cas des pilotes notamment) nous avons demandé que cette voie de recrutement soit élargie aux A aéronautiques et aux B motocyclistes.

Demande acceptée par la sous-direction A.

Un chasseur de tête chez les livreurs de pizza ?

Par contre il a fallu batailler pour se débarrasser de la commission dite " ad hoc ". Outre le recrutement sur titre ou diplôme, les futurs candidats devaient être présélectionnés en fonction de leur expérience professionnelle. Inacceptable, car contraire à l'égalité d'accès à la fonction publique.

Cette mesure handicaperait les victimes de plans sociaux ayant fait un effort de reconversion, les chômeurs de longue durée, les salariés obligés d'effectuer des petits boulots sans rapport avec leurs qualifications, etc. Pour la CFDT, La présentation de qualifications et le passage d'épreuves orientées sur la future spécialité doivent suffire à départager les candidats.

En outre s'il est aisé de connaître le nombre d'heures de vol d'un pilote, comment comptabiliser l'expérience d'un motard. Devrait-on envoyer des recruteurs chez pizza HUT ?

Le bon sens a fini par prévaloir. Exit la commission. Par conséquent les titres exigibles pour se présenter à ces concours seront listés de façon exhaustive. Seront nécessaires :

- Agents motocyclistes : le permis moto.
- Mécaniciens auto et navals, non navigants aéronautiques : les diplômes techniques du niveau du concours présenté.
- Pilotes : le brevet de pilote professionnel en cours de validité.

Les options concernées seront maintenues dans les concours internes pour ne pas léser les actuels titulaires des grades de départ.

Priorité maintenue aux recrutements par voie d'enquêtes internes.

Quelques propositions syndicales non retenues ! :

- CGT : Obligation de rester 7 ans dans la spécialité pour les cadres A. Reconnaissance des qualifications par la grille indiciaire.
- SPNDF : Contre un recrutement externe motocycliste, par concours spécial.
- SNCD : Quels diplômes seront demandés pour les candidats aux concours internes ? ??

En l'absence de solutions internes satisfaisantes, les mesures prises constituent un pis aller. Le texte final, amendé des observations des Organisations Syndicales, maintient un équilibre entre nécessité de service et équité. On peut le juger satisfaisant.

QUESTIONS DIVERSES abordées par la CFDT :

Quid de la circulaire sur les droits syndicaux ?

Réponse : Elle sera bientôt signée.

END de ROUEN. Nous attendons la réponse à notre courrier sur l'application de la RTT.

Réponse : il va venir !

Nous demandons que des consignes précises soient données concernant les ponts, tels que le 8 mai et le 16 août. Certains agents ont été forcés de poser des congés, ce qui est contraire aux textes administratifs qui prévoyaient une concertation des personnels. D'autres se sont vus refuser le pont

Réponse : nous ferons une note pour le 16 août.

Prime d'astreinte ODJ :

Réponse : Elle sera versée, avec effet rétroactif depuis janvier, sûrement en juillet.

Nous avons également appris que des instructions ont été données concernant l'alignement des primes des VSP.